



Le 15 décembre 2013

Suite à la proposition du MESR relative à une nomenclature des masters de psychologie en 5 mentions, le CNU, la SFP et la FFPP-AEPU se sont concertés. Ils partagent leur désaccord total sur la procédure qui a présidé à l'élaboration de la liste de mentions de psychologie proposée par le MESR et sur le fait d'introduire une mention avec une orientation théorique spécifique (quelle qu'elle soit). Ils ont tenu toutefois chacun à faire valoir de façon publique leur sensibilité propre, suite à cette décision.

Devant l'importance des enjeux pour la formation en psychologie, ils manifestent leur volonté de trouver une procédure de propositions à la fois représentative des différentes instances et organisations concernées et suffisamment formelle pour exprimer un choix consensuel qui n'a pu jusqu'ici émerger.